



SCI UTEI LES COMPTINES
C/O UTEI
62 RUE DE BONNEL - 69003 LYON
04.78.95.99.99

NOTICE DESCRIPTIVE SOMMAIRE



P R E S E N T A T I O N D U P R O G R A M M E

Le réservant se propose d'édifier sur un terrain d'une superficie d'environ 2200 m² sis à Collonges, cadastré au 2 rue de la Mairie et ouvrant sur le chemin des écoliers (voie nouvelle), une résidence comprenant 34 appartements en R+2, édifiée en 3 bâtiments sur deux niveaux de sous-sol de stationnements.

L'ensemble sera soumis au régime de la copropriété.

Dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, les 10 appartements constituant le bâtiment A et 10 places de stationnement en sous-sol seront vendus à un bailleur social.

En cœur d'îlot, des espaces communs agrémentent la résidence.

Le permis de construire a été délivré le 20 Juillet 2021 par le Maire de Collonges au Mont d'or, il est aujourd'hui définitif.

Un arrêté de transfert au nom de la SCI UTEI LES COMPTINES a été délivré en date du 28 décembre 2021.

Le permis de construire modificatif a été délivré le 26 janvier 2023 et est aujourd'hui définitif.

Ce programme répond aux exigences de la Réglementation Thermique 2012.

INTERVENANTS



MAITRE D'OUVRAGE	SCI UTEI LES COMPTINES 62, Rue de Bonnel – 69003 Lyon
-------------------------	---

GERANT	U.T.E.I 62, Rue de Bonnel – 69003 Lyon
---------------	--

ARCHITECTE DE CONCEPTION	INSOLITES ARCHITECTURES 60, rue Chaponnay – 69003 Lyon
---------------------------------	--

MAITRE D'ŒUVRE D'EXECUTION	NP Construction 16, avenue Auguste Blanqui- 69100 Villeurbanne
-----------------------------------	--

INGENIEUR THERMICIEN	PRELEM 170, Bd Stalingrad -69006 Lyon
-----------------------------	---

B.E.T. BETON ARME	OSMOZ Ingénierie 53 avenue Carnot – 69250 Neuville sur Saône
--------------------------	--

ECONOMISTE	GEC Rhône Alpes 20, Chemin Louis Chirpaz – 69130 Ecully
-------------------	---

B.E PAYSAGE	WABI-SABI 3, rue des Villas – 69009 Lyon
--------------------	--

BUREAU DE CONTROLE	Alpes Contrôles 17, avenue Condorcet – 69 100 Villeurbanne
---------------------------	--

COORDONNATEUR DE SECURITE	Alpes Contrôles 17, avenue Condorcet – 69 100 Villeurbanne
----------------------------------	--

C A R A C T E R I S T I Q U E S T E C H N I Q U E S G E N E R A L E S

GROS-ŒUVRE ET FAÇADES

L'immeuble repose sur des fondations ancrées dans le bon sol.

L'ossature du bâtiment comprendra des murs périphériques et des murs de refends en béton armé banché ou préfabriqués de 10 à 20 cm d'épaisseur avec des armatures, selon les préconisations de l'étude de structure.

Les planchers seront exécutés en dalle de béton armé d'une épaisseur variable de 20 à 30 cm avec poutres et retombées. Epaisseur de 20 cm pour les planchers d'étages courants suivant études du bureau d'étude.

Réserve de sol pour pose de carrelage et parquet.

Hauteur sous plafond 2,50m.

Les appartements situés en R+2 bénéficient d'une hauteur sous plafond de 2.70m sauf indication contraire sur plans (soffite ou faux-plafond) et pièces sous rampants à l'étage haut des deux duplex.

Escalier intérieur des parties communes en béton préfabriqué ou coulé en place avec marches et contremarches.

Les façades seront revêtues d'un enduit dans les coloris choisis par l'architecte ou **habillées de plaquettes en pierres dorées, selon plans.**

Des dispositions particulières seront prises pour les appartements B 2.03, B2.04 et B2.05 permettant de **limiter la hauteur des seuils des terrasses et balcons à 2 centimètres environ.**

TOITURE

Selon plans :

- Toiture charpente type fermettes et couverture tuiles. Sous les rampants de toiture, les pannes de charpentes peuvent être apparentes.
- Terrasses étanchées avec isolant thermique, protection par gravillons et **dalles grès cérame 60 x 60 posées sur plots** pour les parties accessibles.

MENUISERIES EXTERIEURES

Les fenêtres et les portes-fenêtres ouvrent à la française ou sont coulissants, certaines ont des parties fixes, selon plans de l'architecte.

Les menuiseries extérieures seront en aluminium, à rupteur de pont thermique intérieur laqué blanc, extérieur en aluminium laqué teinte RAL selon choix de l'Architecte pour la face extérieure.

Les fenêtres en rez-de-chaussée **ainsi que celles des cuisines et salles de bains de l'ensemble de l'opération**, sont équipées d'ouvrants **oscillo-battants** (localisation suivant plans architecte).

Double vitrage isolant thermique et acoustique avec vide d'air, selon étude thermique.

Les châssis des séjours, cuisines et chambres seront équipés de **brise-soleil à lames orientables (B.S.O) ou de volets roulants en aluminium (coffres intérieurs), motorisés à commande individuelle électrique.**

CLOISONNEMENT ET ISOLATION THERMIQUE ET PHONIQUE

Les dispositions prévues satisferont à la **Réglementation Thermique 2012** et à la réglementation acoustique en vigueur à la date de dépôt du permis de construire.

L'épaisseur des dalles béton et des murs séparatifs entre appartements ainsi que la composition du complexe constituant les revêtements de sols sont donc étudiés afin de prendre en compte le confort acoustique des occupants de l'immeuble.

Les parois des appartements vers l'extérieur bénéficieront d'une isolation intérieure, selon prescriptions de l'ingénieur thermicien.

Les faux plafonds sous rampants des appartements B2.02, B2.03 (y compris combles perdus), C2.01 et C2.02 bénéficient de 2 couches croisées de laine de bois recouvertes de 2 plaques de plâtre lisses d'épaisseur 13mm pour une meilleure inertie thermique.

Renforcement de l'isolation acoustique contre la gaine d'ascenseur, selon plans.

Isolation des planchers bas des appartements sur locaux non chauffés selon prescription de l'étude thermique.

Cloisons de distribution des appartements en panneaux à parements de plâtre posés sur une ossature métallique (type Placostil®) avec **incorporation de laine minérale d'une épaisseur finie de 72mm.**

Afin d'améliorer l'isolation phonique entre ces pièces, les cloisons entre WC et séjour, entre chambre et cuisine et entre salles de bains/salle d'eau et séjour bénéficieront de cloisons de distribution avec un double parement de plâtre posées sur une ossature métallique (type Placostil®) avec **incorporation de laine minérale d'une épaisseur finie de 98mm.**

Encloisonnement des conduits métalliques de ventilation mécanique, des canalisations d'alimentation en eau et des chutes des eaux-vannes et usées réalisé conformément à la réglementation acoustique.

SERRURERIE

Main courante des escaliers en acier ou aluminium laqué.

Ensembles vitrés du hall d'entrée en acier ou aluminium laqué.

Ensemble des garde-corps de balcons non maçonnés, de fenêtres et portes fenêtres en acier ou aluminium laqué.

Pares-vues en acier ou aluminium laqué et/ou produit verrier, selon plans architecte.

A P P A R T E M E N T S

REVETEMENTS DE SOL

Parquet traditionnel en chêne massif choix nature, lames de 22 mm d'épaisseur et 70 mm de largeur, posé sur gravette ou bille d'argile et voligeage avec isolant phonique ou thermo acoustique suivant localisation, pose à l'anglaise, dans **les chambres et placards** attenants et la **mezzanine du B2.02**. Le parquet est livré vernis trois couches. Plinthes assorties.

Dalles de grès cérame émaillé 60 x 60 en pose droite, collées sur chape et isolant phonique dans **le séjour, le hall, la cuisine et le dégagement** ainsi que dans les rangements et placards attenants. Plinthes assorties.

Dalles de grès émaillé 40 x 40 ou 45 x 45 en pose droite, collées sur chape et isolant phonique dans les **salles de bains, salles de douche, WC, buanderies** ainsi que dans les rangements et placards attenants. Plinthes assorties.

Revêtement des balcons, loggias, terrasses, en **dalles grès cérame 60 x 60** posées sur plots. La hauteur finie du sol des balcons, loggias, et terrasses sera supérieure à celle du sol fini de l'appartement : hauteur selon plans de l'architecte.

Dans l'appartement B2-03 équipé d'un plancher chauffant & rafraîchissant, le parquet traditionnel en chêne massif (prévu en base dans les pièces mentionnées ci-dessus) sera remplacé au choix de l'acquéreur afin de garantir le confort thermique :

- **Soit par du carrelage grès cérame** qui est meilleur conducteur de chaleur, le bois étant isolant (solution recommandée) ;
- **Soit par du parquet contrecollé** d'épaisseur inférieure ou égale à 14mm, selon le type (solution techniquement moins performante compte-tenu de la sensibilité importante du bois à l'hygrométrie)

PEINTURES ET REVETEMENTS MURAUX

Deux couches de peinture blanche sur l'ensemble des plafonds.

L'ensemble des murs non-faïencés reçoit une couche d'impression blanche, à l'exception des salles de bains ou douches où **les cloisons et murs entre faïence et plafond recevront deux couches de peinture vinylique blanche.**

La préparation et la pose des revêtements de décoration murale sont laissées aux soins de l'acquéreur.

Les portes de distribution et les huisseries sont revêtues de deux couches de peinture acrylique blanche.

Dans les salles de bains et douches, faïences 20 x 60 avec listel décoratif (selon gamme proposée par le maître d'ouvrage) :

- Sur tout le pourtour des pièces, hauteur 2 mètres environ compris derrière meuble vasque, - En habillage de la baignoire et sur la tablette, s'il y en a une (selon le plan de la salle de bains).

Dans les WC, faïences de 20 x 60 (sans listel) sur la hauteur du bâti-support du mur d'ados (environ 1.10 m) du WC suspendu et retour de cloison jusqu'au lave mains (selon plans).

MENUISERIES INTERIEURES

Les portes palières à âme métallique sont dotées d'une **serrure anti effraction à 5 pènes d'ancrage**, avec cylindre bénéficiant d'un classement A2P*. Serrure en combinaison avec les portes des parties communes de l'immeuble. Les portes palières sont équipées d'un microviseur et seuil à la Suisse.

Les portes de communication intérieures sont post-formées lisses, à âme alvéolaire, sur huisseries métalliques. La porte entre l'entrée et le séjour comporte un oculus en vitrage clair (selon plans).

Les façades des placards sont constituées de portes coulissantes (**avec amortisseur de fermeture pour placard d'une largeur supérieure à 1m**) de type SOGAL RESIDENCE épaisseur de 16 mm ou similaire ou pivotantes, blanches, selon plans architecte.

L'agencement intérieur des placards est laissé au soin de l'acquéreur.

Façade miroir argenté pour les portes des tableaux électriques.

Escalier appartement B 2.03 : modèle des établissements Plasse avec marches et contremarches en bois sur structure métal, ou similaire. Garde-corps métal, main courante bois.

Escalier appartement B 2.02 : modèle droit en hêtre, version verticale à la façon d'une échelle de meunier, sans contre-marches avec garde-corps à balustre bois.

CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE

Le chauffage et la production d'eau chaude des appartements seront assurés par un système de **chauffage individuel au gaz avec chaudière à condensation murale mixte avec micro-accumulation** (position de la chaudière selon plans). Diffusion de chaleur par radiateurs panneaux en acier avec habillages. Sèche-serviettes eau chaude dans les salles de bains et de douches.

Les chaudières seront à ventouse, raccordées sur des conduits de type 3CE ou directement en toiture ou en façade. Distribution encastrée en tubes cuivre ou P.E.R.

Thermostat d'ambiance programmable situé dans le hall ou le séjour, selon étude thermique. Robinets thermostatiques sur tous les radiateurs sauf sur ceux situés dans la pièce où est installé le thermostat d'ambiance.

Les appartements N° B 0.05, B 1.05, B 2.05, B 2.02 et Co.03 sont dotés d'un chauffage individuel électrique par radiateurs à fluide caloporteur avec thermostat

électronique et d'un radiateur sèche-serviettes électrique dans la salle de douche. La production d'eau chaude sera assurée par un cumulus électrique. Horloge de programmation sur tableau électrique.

L'appartements duplex B 2.03 fait l'objet d'une prestation spécifique : remplacement de la chaudière gaz par une pompe à chaleur avec plancher chauffant & rafraichissant selon le détail suivant :

- **Chauffage et rafraîchissement par pompe à chaleur air/eau individuelle**, localisation de l'unité extérieure selon étude ingénieur thermicien,
- **production d'eau chaude sanitaire par la pompe à chaleur** avec stockage dans le logement grâce à l'unité de production intérieure.
- **Plancher chauffant et rafraîchissant dans les pièces principales** - Thermostat d'ambiance par pièce principale.
- **Radiateur sèche-serviettes électrique dans les salles de bains et de douche.** Cette solution technique de rafraichissement permet d'abaisser la température de l'ordre de 3 à 4°C par la fraîcheur du sol. Ce rafraichissement doit demeurer limité pour ne pas déclencher l'apparition de condensation au sol, ce qui survient lorsque l'on atteint le « point de rosée », lié à l'effet de paroi froide au contact de l'humidité contenue dans l'air ambiant. Cet appartement ne sera donc pas raccordé au gaz.

VENTILATION

Le renouvellement d'air **dans les appartements** est assuré par une **Ventilation Mécanique Contrôlée**.

Ventilation par bouches hygroréglables dans les pièces principales et extraction de l'air vicié dans la cuisine, les WC, les salles de bains et les salles de douches par bouches d'extraction hygroréglables équipées de capteurs d'humidité dont les débits s'adaptent en fonction de l'humidité ambiante.

Commande marche forcée de la bouche de cuisine avec bouton poussoir à pile, celle du WC sur détecteur. Ce dispositif permet de limiter les déperditions liées à la ventilation et de réaliser des économies d'énergie tout en procurant un meilleur confort. Extracteur collectif situé en combles.

EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATION

Il sera prévu des prises RJ 45 dans le séjour (2 prises) et dans chaque chambre (1 prise).

Raccordement à une antenne collective permettant la réception des chaînes TNT (Télévision Numérique Terrestre) et pré-équipement de l'immeuble en **fibre optique**.

EQUIPEMENT DE SECURISATION DES ACCES

L'accès aux halls d'entrée de la résidence sont configurés de la manière suivante :

- Les portes donnant accès aux halls de l'immeuble sont équipées d'un vidéophone. **Un portier vidéo couleur est prévu dans chaque appartement** permettant l'ouverture du hall d'entrée de chaque bâtiment.

- Les portillons sur rue sont équipés de lecteur de badge Vigik®, d'un digicode et de ventouses électromagnétiques. Trois badges par logement seront fournis.

Accès aux garages en sous-sol par porte automatique manœuvrée par émetteurs programmables.

Les locaux vélos et poussettes et les portes d'accès aux sous-sols seront contrôlés par un lecteur de badge Vigik®.

ELECTRICITE

Les installations électriques sont conformes à la norme NFC 15 – 100.

Installation encastrée, puissance selon type d'appartement et étude de l'ingénieur. Appareillage type Dooxie de chez Legrand ou équivalent.

Tableaux électriques équipés de micro-disjoncteurs.

Sonnerie porte palière : bouton poussoir.

Il est prévu les équipements suivants dans chaque pièce :

FOYERS LUMINEUX

Cuisine	2
Salle de bains / salle de douche	2
Cellier/dressing/buanderie	1
WC	1
Chambre(s)	1
Séjour / salle à manger	1
Entrée / dégagement	1 ou 2
Balcon / Loggia / Terrasse applique	1

Les points lumineux sont munis d'un socle Dispositif de Connexion pour Luminaire (DCL), pourvus d'une douille DCL, munis d'une fiche récupérable pour la connexion ultérieure d'un luminaire.

Les foyers lumineux des balcons, loggias et terrasses sont équipés d'une **applique décorative**.

Détecteurs de fumée posés selon réglementation.

PRISES DE COURANT

5 prises minimum 10/16 A + T Séjour
(1 prise 10/16 A + T par tranche de 4 m²)

Chambre(s)	3 prises 10/16 A + T (4 dans la chambre PMR*)
Bains/douche	1 prise 10/16 A + T (2 dans la salle de bains accessible PMR*)
Entrée/dégagement /buanderie	1 prise 10/16 A + T
Cuisine	6 prises 10/16 A + T dont 2 prises doubles (4 prises) sur plan de travail 1 prise pour lave-vaisselle 1 prise hotte 1 prise cuisson 32 A+ T 1 prise lave-linge (ou dans la buanderie) 1 prise spécialisée (par exemple four)
Dressing	1 prise 10/16 A + T
Terrasses	1 prise extérieure 10/16 A + T

* PMR : Personnes à Mobilité Réduite

PLOMBERIE ET EQUIPEMENTS SANITAIRES

Distribution d'eau par canalisations encastrées en tube cuivre ou P.E.R., manchon pour compteur dans gaine palière. Evacuations en canalisations P.V.C.

Dans la salle de bains et salle de douche, plan simple ou double vasque en grès émaillé, selon plans architecte, sur meuble de rangement avec tiroirs. Miroir avec bandeau LED au-dessus du plan vasque.

La baignoire est en acrylique et la cuvette **WC suspendu sur bâti-support avec chasse d'eau intégrée** en porcelaine vitrifiée et abattant double rigide **avec frein de chute**.

Le receveur de douche est en porcelaine, dimensions selon plans architecte, avec **pare-douche en verre**. Douchette avec flexible et support téléphone pour baignoire. Barre pour douche.

Lave-mains en acrylique ou en résine sur meuble de rangement dans WC, selon plans de l'architecte.

Les sanitaires sont blancs.

Des attentes pour l'installation d'un lave-vaisselle sont prévues dans la cuisine et pour un lave-linge dans les buanderies ou placards ou salles de bains (selon plan de l'architecte).

Toute la robinetterie est de type mitigeuse à disque céramique pour les vasques et les lavemains et **thermostatique** pour les baignoires et les douches.

Les appartements disposant d'une terrasse sont dotés d'un robinet de puisage extérieur.

Il n'est pas prévu de robinet de gaz en cuisine, ni de bloc évier dans les cuisines afin de permettre à l'acquéreur une plus grande liberté d'aménagement.

LOGEMENTS CONNECTES

Les appartements seront équipés d'une installation de domotique permettant le pilotage depuis son smartphone des équipements suivants :

- **La fermeture et la centralisation des volets-roulants et brises soleil orientables ;**
- **Le contrôle du thermostat d'ambiance pour les logements chauffés au gaz**
- **Le pilotage des radiateurs électriques - La PAC pour le duplex B 2.03**

ANNEXES PRIVATIVES

GARAGES / SOUS-SOL

Le portail d'accès aux garages est à **ouverture automatique commandée par un boîtier émetteur** (un par emplacement).

Certaines places de stationnement individuel sont fermées par une porte métallique basculante à ouverture manuelle, selon plans. Condamnation par serrure.

Lignes de peinture au sol pour délimiter les places de parking lorsqu'elles ne sont pas délimitées par une maçonnerie.

Chaque place est équipée **d'un éclairage individuel commandé par détecteur de présence** raccordé sur services généraux et d'une **prise de courant (sous clé pour les places non boxées)**. La prise de courant est reliée à **un sous-comptage** installé dans l'armoire des services généraux.

L'éclairage de la circulation commune est commandé par détecteurs de présence.

Numérotation peinte pour les places.

Le sol et les parois sont bruts de maçonnerie. Les sous-sols sont prévus en étanchéité relative selon DTU 14.1 avec cunette périphérique et réseau d'évacuation permettant la protection du sous-sol où seront positionnées des buses de décompression.

Pour éviter toute sous pression en cas de saturation du drainage des eaux souterraines mis en œuvre sous le bâtiment, des buses de décompression sont prévues dans le dallage du deuxième niveau de sous-sol ; il serait alors nécessaire d'abandonner temporairement l'utilisation du deuxième niveau de sous-sol et l'utilisation de l'ascenseur serait restreinte.

BALCONS / TERRASSES

Revêtement en dalles grès cérame 60 x 60 posées sur plots.

JARDIN PRIVATIF DE L'APPARTEMENT Co.01

Engazonnement du jardin, plantation de haies, selon plans architecte.
Séparatifs avec l'espace commun constituées de grilles en serrurerie sur muret.

PARTIES COMMUNESAL' ENSEMBLEDEL' IMMEUBLE

HALL D'ENTREE

La **décoration sera étudiée par l'architecte** et comprendra notamment :

- Sol avec **revêtement carrelage grès cérame**,
- Revêtement mural décoratif,
- **Points lumineux type LED encastrés ou en applique** commandés par détecteur de présence.
- **Eclairage décoratif sur inter crépusculaire avec horloge hebdomadaire**,
- Boîtes aux lettres aux normes La Poste, • **Tapis brosse encastré**,
- Miroir.

PALIERS

- Revêtement de sol en **dalles de grès cérame**,
- Peinture décorative ou revêtement textile sur les parois,
- Faux-plafonds acoustiques,
- **Eclairage par spots encastrés** type LED commandé par détecteur de présence.

ASCENSEUR

Ascenseur 630 kg pour 8 personnes, vitesse 1 m/seconde (machinerie incorporée à la gaine). Portes automatiques coulissantes à ouverture latérale et réouverture par cellule photoélectrique.

Revêtement de sol assorti à celui du hall d'entrée de l'immeuble.

Miroir et barre d'appui, téléphone de cabine.

Contrôle d'accès sous-sol par lecteur badge Vigik®.

Façade RDC en inox.

ESCALIER DE SERVICE

Sol en béton peint, murs et plafonds reçoivent une gouttelette fine (sauf si ceux-ci sont revêtus d'un isolant).

Eclairage par appliques type LED commandées par détecteur de présence. Main courante des escaliers en acier laqué ou aluminium laqué.

PALIER D'ASCENSEUR ET ESCALIER DE SECOURS DU SOUS-SOL

Sol des paliers en carrelage, de l'escalier en béton peint. Les murs et plafonds reçoivent une gouttelette fine (sauf si ceux-ci sont revêtus d'un isolant).

Eclairage par appliques type LED commandées par détecteurs de présence. Main courante des escaliers en acier laqué ou aluminium laqué.

LOCAUX COMMUNS

Sols, murs et plafonds bruts ; éclairage commandé par détecteur de présence.

Les locaux ordures ménagères recevront un carrelage de sol et murs hauteur 1,50 m. Il seront équipés d'un robinet de puisage et d'un siphon de sol.

Les locaux vélos seront brut de béton et équipés d'arceaux pour accrocher les vélos.

ESPACES EXTERIEURS ET ACCES

Les espaces verts et extérieurs seront réalisés conformément aux plans de l'architecte et du paysagiste. Ils comprendront des plantes tapissantes, des massifs décoratifs et des arbres de hautes tiges.

L'entretien et l'arrosage automatique des espaces verts communs est prévu au titre de la copropriété.

Cheminement piéton en pavés ou en béton désactivé et stabilisé (localisation suivant plans architecte et paysagiste).

R ACCORDEMENTS

EAU

Raccordement prévu depuis la rue jusqu'au compteur général en liaison avec les colonnes montantes desservant les appartements. Manchettes prévues pour pose ultérieure éventuelle de compteurs individuels par le service concessionnaire.

TELEPHONE

Raccordement en attente par les services du concessionnaire.

ELECTRICITE

Raccordement en électricité depuis le réseau de distribution public jusqu'aux coffrets de façade y compris toute distribution intérieure (compteurs à la charge de l'abonné).

GAZ

Raccordement sur réseau public des chaudières individuelles.

EGOUT

Raccordement sur réseau public pour les évacuations EU, EV. Rétenion avec infiltration pour les EP.

TV

Raccordement à une antenne collective permettant la réception des chaînes TNT.

NOTA



La présente notice descriptive définit les travaux qui seront exécutés dans l'immeuble. Il est précisé que les indications portées dans la présente notice descriptive le sont sous réserve des dispositions suivantes :

- ✦ Seront admises de plein droit toutes modifications de structure et de l'agencement intérieur et extérieur (telles que déplacement de gaines techniques, soffite ou fauxplafonds, etc...) ayant pour but de résoudre un problème technique ou de compléter ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble et qui seraient apportées en cours de travaux par le constructeur, en accord avec l'architecte.

- ✦ Le vendeur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations globalement équivalentes dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau, ou en cas de force majeure ou de cause légitime, notamment :
 - * règle administrative contraignante,
 - * règlement judiciaire, liquidation de biens, cessation d'activité d'une entreprise ou d'un fournisseur ou retard d'approvisionnement d'un matériau,
 - * qualité insuffisante du matériau prévu ou livré et plus généralement, si les impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle disposition de prestation prévue.

Le tout à condition qu'il n'en résulte ni augmentation du prix, ni altération de qualité pour l'acquéreur.

D'une manière générale, l'acquéreur ne pourra, en aucun cas, réclamer l'une des prestations prévues à la présente notice descriptive dans la mesure où celle fournie par le vendeur correspond à une qualité réputée équivalente sur la base des informations données par l'architecte.

L'acquéreur reconnaît cette clause comme étant essentielle, sans laquelle le vendeur n'aurait pas contracté.

